

De l'enquête statistique à l'enquête sur les sorties de la violence conjugale

Constitution de l'échantillon et démarche d'enquête

From one study to another: the constitution of a sample and a survey process

Nadine Lefaucheur et Léoncine Ozier-Lafontaine



Édition électronique

URL : <http://plc.revues.org/864>

DOI : 10.4000/plc.864

ISSN : 2117-5209

Éditeur

L'Harmattan

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2012

Pagination : 109-123

ISBN : 978-2-296-55-856-4

ISSN : 1279-8657

Référence électronique

Nadine Lefaucheur et Léoncine Ozier-Lafontaine, « De l'enquête statistique à l'enquête sur les sorties de la violence conjugale », *Pouvoirs dans la Caraïbe* [En ligne], 17 | 2012, mis en ligne le 27 janvier 2012, consulté le 30 septembre 2016. URL : <http://plc.revues.org/864> ; DOI : 10.4000/plc.864

Ce document est un fac-similé de l'édition imprimée.

© Pouvoirs dans la Caraïbe

DE L'ENQUÊTE STATISTIQUE À L'ENQUÊTE SUR LES SORTIES DE LA VIOLENCE CONJUGALE CONSTITUTION DE L'ÉCHANTILLON ET DÉMARCHE D'ENQUÊTE

Nadine LEFAUCHEUR

Sociologue

Membre associé au CRPLC

Université des Antilles et de la Guyane

Léoncine OZIER-LAFONTAINE

Doctorante

Conservatoire national des arts et métiers

Il est rare que, sur le même sujet, des personnes répondent anonymement à un questionnaire administré par téléphone et rencontrent un enquêteur en face-à-face pour un entretien semi-directif. Il est encore plus rare que des entretiens réalisés avec des femmes victimes de violences conjugales le soient avec des personnes qui n'ont pas été recrutées par le biais d'associations ou de professionnels, mais à partir d'une sélection aléatoire de l'ensemble de la population. Or, lors de l'enquête ENVEF-Martinique, nous avons prévu de demander, à la fin de l'interrogation téléphonique, aux femmes qui avaient déclaré avoir subi de la part d'un conjoint ou partenaire, au cours de l'année écoulée ou auparavant, des violences physiques ou sexuelles, des menaces de mort ou avec arme, ou qui avaient répondu positivement à au moins un item portant sur les violences commises par un ancien conjoint, si elles accepteraient de « rencontrer une enquêtrice afin de lui parler plus en détail de (leur) situation »¹. Quarante-quatre femmes étaient dans ce cas ; nous avons pu finalement rencontrer dix d'entre elles. Cette opportunité, doublement rare, sinon exceptionnelle, nous a donné la possibilité de comparer les réponses apportées au questionnaire et les propos tenus lors de l'entretien en face-à-face par ces dix femmes, ainsi que l'évolution éventuelle de leur situation entre la passation du questionnaire et le jour de l'entretien, quelques mois plus tard. Elle nous a

¹ La question n'a pas été posée à vingt-neuf femmes pour lesquelles le score global de violences conjugales, calculé après l'enquête, s'est révélé de niveau moyen (vingt femmes) ou fort (neuf femmes), en raison essentiellement d'un indicateur de « violences psychologiques » élevé. Il nous était apparu techniquement trop difficile d'intégrer le calcul de cet indicateur dans la programmation du questionnaire pour déclencher la sollicitation d'une rencontre en face-à-face. Au regard des taux très élevés de violences psychologiques atteints par au moins neuf de ces femmes, il apparaît regrettable de ne pas avoir eu la possibilité de leur proposer de rencontrer une enquêtrice.

aussi permis de comparer les profils, très différents, des femmes rencontrées par l'intermédiaire d'institutions d'aide aux victimes et ceux des femmes interviewées à l'issue d'une sélection aléatoire de la population martiniquaise – que nous n'aurions pas pu rencontrer par l'intermédiaire d'institutions d'aide dont, pour la plupart, elles ignoraient l'existence ou ne pensaient pas relever, ou qu'elles craignaient de contacter de peur que, dans une société d'interconnaissance telle que la Martinique, cette démarche ne puisse rester inconnue de leur conjoint et n'aggrave leur situation.

I. – LA CONSTITUTION DE L'ÉCHANTILLON

Dix-neuf femmes ont été interviewées dans le cadre de l'enquête par entretiens sur « les sorties de la violence conjugale : obstacles et ressources ». L'une était une relation personnelle de l'enquêtrice. Huit ont été sollicitées en raison de leur présence au Centre d'hébergement Rosannie Soleil ou rencontrées par l'intermédiaire de l'Union des Femmes de la Martinique, qu'elles avaient contactée à la recherche d'aide pour quitter leur conjoint violent, ou, l'ayant déjà quitté, pour un accompagnement social.

Les dix autres femmes ont été rencontrées à la suite de l'enquête statistique. Dix-neuf des quarante-quatre femmes sollicitées avaient accepté cette rencontre, mais deux d'entre elles n'avaient pas voulu communiquer un numéro de téléphone où les rappeler². Ces deux femmes, âgées d'une trentaine d'années, avaient été sollicitées en raison de faits de violence subis antérieurement à l'année écoulée. Au regard de leur situation, reconstituée à travers leurs réponses au questionnaire, on peut aisément comprendre qu'elles aient à la fois été tentées de rencontrer quelqu'un pour parler de leur situation et réticentes à l'idée de lever leur anonymat en communiquant leur numéro de téléphone. L'une, qui vivait chez ses parents, avait ainsi déclaré avoir subi : des premiers rapports sexuels avant l'âge de douze ans, des attouchements de la part de son père, puis de nombreux rapports sexuels imposés par plusieurs hommes de sa famille (dont elle n'a pas souhaité préciser le lien de parenté), toutes choses dont elle disait n'avoir encore jamais parlé ; elle avait également fait état de nombreuses humiliations, brutalités et graves maltraitances subies tout au long de son enfance et de son adolescence, dans sa famille et de la part des autres écoliers ou collégiens. Elle avait aussi rapporté avoir une santé médiocre, souffrir d'une invalidité ou d'un handicap grave, être sous antidépresseurs et avoir déjà fait plusieurs tentatives de suicide. L'autre femme était séparée de son ancien partenaire, dont elle a deux enfants. Elle n'a eu au cours de sa vie de rapports sexuels qu'avec lui, rapports qu'elle ne souhaitait pas à l'origine, mais qu'elle dit

² Les numéros étant appelés « à l'aveugle », l'équipe de recherche ne les connaissait pas.

avoir d'abord acceptés pour des raisons matérielles (élevée par une mère seule avec douze enfants, qui l'avait un temps « confiée », elle a souffert de la misère et de l'alcoolisme de proches). La relation conjugale, qui a duré plus de dix ans et ne s'est apparemment terminée qu'il y a peu, a été émaillée de menaces avec arme, de violences physiques (pour lesquelles il a été condamné) et sexuelles.

Vingt-cinq femmes ont refusé d'emblée la rencontre en face-à-face. Il s'agissait surtout de femmes ayant fait état de violences subies antérieurement à l'année écoulée : une seule des quatorze femmes sollicitées pour des faits remontant à plus d'un an a accepté l'entretien, les autres n'ayant sans doute pas jugé opportun de « parler plus en détail » de situations qui, pour certaines, s'étaient produites il y a une vingtaine d'années. Huit de ces femmes n'avaient en effet pas de relation amoureuse ou conjugale au moment de la collecte et les cinq autres, qui ne vivaient apparemment plus avec l'auteur des violences rapportées, n'ont pas déclaré – ou fort peu – d'atteintes à leur dignité ou de faits de violence de la part de leur conjoint ou ami actuel au cours des douze derniers mois (ce qui prouve heureusement que l'on peut « sortir » de la violence conjugale sans toujours « retomber dedans » avec les conjoints ou partenaires suivants...). Parmi les vingt-huit femmes sollicitées en raison de faits commis au cours des douze mois précédant l'enquête, celles qui ont été sollicitées en raison de violences dont l'auteur était un ancien partenaire ont été plus nombreuses à refuser d'emblée l'entretien (neuf refus sur seize sollicitations) que celles qui l'ont été en raison de faits commis par un conjoint ou partenaire actuel (trois refus seulement sur douze sollicitations).

Nous n'avons pas pu rencontrer sept des dix-sept femmes qui avaient accepté un entretien en face-à-face : dans trois cas, les numéros de téléphone communiqués n'étaient plus en service quand nous les avons appelés, deux à trois mois plus tard. Par ailleurs, quatre rendez-vous ayant été fixés en février 2009, les événements qui ont suivi la mobilisation du « 5 février » nous ont obligées à les reporter à une date ultérieure ; mais, lorsque nous avons de nouveau contacté ces femmes, elles étaient apparemment très déprimées ou dans une situation particulièrement difficile, qui les a amenées à repousser plusieurs fois les rendez-vous, à ne pas ouvrir la porte à l'enquêtrice alors qu'elles étaient manifestement présentes, ou à finalement déclarer que « cela ne les intéressait plus » – l'une d'entre elles arguant qu'elle voulait « donner une nouvelle chance à son couple » avant de parler de ses problèmes.

II. – LES FEMMES RENCONTRÉES À LA SUITE DE L'ENQUÊTE TÉLÉPHONIQUE : COMPARAISON DES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE ET DES ENTRETIENS BIOGRAPHIQUES

Dix des femmes sollicitées lors de l'enquête téléphonique ont donc finalement rencontré quelques mois plus tard une enquêtrice. Il nous a été ainsi possible de mesurer l'évolution éventuelle de leur situation conjugale entre ces deux dates ou de mieux apprécier la réalité de cette situation. Il nous a également été possible de confronter les données obtenues par l'une et l'autre méthode quant aux violences subies par les femmes.

A. – Les situations de couple

Lors de l'enquête téléphonique, trois de ces dix femmes (Delphine, Danièle et Sophie) avaient répondu vivre avec l'auteur des faits dénoncés. Deux femmes (Vanessa et Alexie) avaient déclaré vivre seules mais avoir une relation de couple avec l'auteur des faits rapportés et cinq avaient été sollicitées en raison de faits de violence déclarés de la part d'un ancien époux (Emmanuelle et Kelly) ou partenaire (Valérie, Françoise et Manuela).

Lors des entretiens, certaines situations avaient très clairement changé (Sophie avait quitté son concubin) ou s'avéraient autres que ce qu'elles avaient semblé être à la lecture des réponses au questionnaire³. L'ancien conjoint de Valérie, père de ses deux derniers enfants, dont, au vu de ses réponses au questionnaire, on pouvait conclure qu'elle était séparée depuis plus d'un an après une relation qui avait duré plus de dix ans sans cohabitation, était chez elle lorsque l'enquêtrice s'est présentée et l'a fort mal accueillie, accusant Valérie d'avoir « prévenu la police ». Lors de l'entretien réalisé ultérieurement, il est apparu qu'ils avaient vécu ensemble au moins dix ans au cours des vingt dernières années, pendant lesquelles il l'avait toujours trompée. Il l'avait quittée depuis deux ans, pour une autre femme. Mais, dit-elle, « même quand il est parti, il venait toujours ».

Vanessa, que nous avons considérée, selon ses réponses, être « en couple non cohabitant », vivait en fait « grosso modo depuis trois ans » avec le père de sa fille. Depuis quatorze ans, ils « se séparent puis se remettent ensemble », vivant parfois dans la même maison tout en ayant « rompu ». Il

³ Certaines incohérences entre les réponses apportées au questionnaire et les propos tenus lors des entretiens en face-à-face peuvent résulter d'une erreur de codage des enquêteurs ou enquêtrices de l'institut de sondage et ne sont donc pas toujours à attribuer à des variations dans les déclarations de l'enquêtée. Nous avons toutefois relevé peu d'incohérences, faisant penser à des erreurs de codage, dans les différentes réponses d'une même personne au questionnaire.

est également arrivé à son compagnon de partir « pratiquement un an chez une autre femme ».

Le compagnon de Danièle s'absente aussi fréquemment pendant un mois, voire plus, sans la prévenir ni dire où il est allé – mais elle sait que c'est chez une autre femme, dont il a des enfants. Ce couple « cohabitant » fait d'ailleurs chambre à part et s'évite le plus possible : quand l'un est à l'étage, l'autre est en bas et inversement, raconte Danièle, qui « se prépare psychologiquement » à la fin d'une liaison de trente-deux ans.

Alexie n'a jamais habité avec le père de son fils : « J'étais chez ma mère, il venait de temps en temps... Après, j'étais chez moi, c'était pareil, il venait, il dormait... Moi, j'ai toujours eu des projets (de vie commune), mais pas lui... ». Si, pour elle, il est néanmoins « son » conjoint (il est le seul homme avec lequel elle ait eu des relations sexuelles, ils se voient un peu plus de deux fois par mois et ont eu un enfant ensemble, auquel il ne semble guère s'intéresser), il n'est pas certain que, s'il a ou s'il avait été interrogé dans le cadre de l'enquête téléphonique, il l'a ou l'aurait lui-même désignée comme « sa » conjointe, la considérant sans doute comme une relation « secondaire »...

Sauf, peut-être, pour les couples légalement séparés (Emmanuelle) ou divorcés (Kelly), où la procédure et le jugement marquent clairement un avant et un après, les entretiens réalisés montrent ainsi que les situations conjugales ne s'inscrivent pas toujours aisément dans la tripartition couple cohabitant / couple non cohabitant / couple séparé retenue pour l'enquête téléphonique... Surtout lorsque l'existence d'enfants communs empêche la relation conjugale de basculer dans le « passé », et cela même si le père n'a pas reconnu ses enfants et ne s'en occupe pas ou peu. A première vue, la catégorie de *visiting partners* ou d'*amis*, utilisée par les anthropologues anglo-saxons et par les auteurs de l'enquête de 1970 sur « Fécondité et famille en Martinique »⁴, conviendrait sans doute mieux à ces situations de cohabitation intermittente, où l'homme habite toujours chez sa mère en « rendant visite » régulièrement ou épisodiquement à « ses femmes » ou vit alternativement chez l'une ou l'autre, au gré des désirs, des disputes, des grossesses et des naissances. L'analyse des entretiens que nous avons réalisés montre cependant qu'il s'agit d'une catégorie « genrée » : c'est généralement l'homme qui visite et la femme qui est visitée. Elle montre aussi qu'il ne s'agit pas vraiment d'une situation « conjugale » et symétrique : celui que la femme visitée désigne comme « son homme », son conjoint ou partenaire, ne la considère sans doute souvent que comme

⁴ Henri Léridon, Elizabeth Zucker & Maïté Cazenave., *Fécondité et famille en Martinique : faits, attitudes, opinions*. Institut national d'études démographiques, « Travaux et documents », cahier n° 56, 1970.

« l'une » de ses partenaires, une partenaire secondaire et non comme « sa femme »⁵. Elle tend aussi à montrer que, pour les couples qui n'ont pas été légalement constitués et légalement dissous, s'il est souvent malaisé de distinguer, dans une perspective longitudinale, entre ceux qui ont une relation de type « amis » (sans cohabitation) et ceux qui ont une relation de type « concubinage » – que les auteurs de l'étude précitée définissaient par la *permanence* de la cohabitation – il est également malaisé de clairement distinguer les couples « vraiment séparés » et ceux qui ne le sont qu'entre deux « visites ». Il semble que, surtout s'il y a des enfants communs et si un jugement n'est pas intervenu pour marquer la séparation « définitive », une « ex » est considérée comme toujours susceptible d'être visitée de nouveau, de l'accepter ou de le désirer – d'où, on peut en faire l'hypothèse, les réactions masculines particulièrement violentes qui font souvent suite, comme le montrent les « faits divers », à l'annonce, par une femme, de sa volonté de mettre un terme définitif à la relation. Si permanence il y a, c'est moins, semble-t-il, celle de la cohabitation, voire de la relation, que celle, présumée, de la disponibilité de la femme.

B. – Les violences déclarées

Les violences conjugales déclarées par les femmes en couple – cohabitant ou non – sont souvent apparues lors des entretiens en face-à-face plus graves, plus diverses, plus anciennes et/ou plus fréquentes qu'il n'y paraissait lors de l'enquête téléphonique⁶.

Le cas de Danièle est particulier, car les violences qu'elle déclare diffèrent selon les degrés d'anonymat offerts par l'enquête téléphonique et par l'entretien en face-à-face – selon également, dans ce dernier cas, que le micro est ouvert ou fermé. En réponse au questionnaire, elle a ainsi déclaré avoir subi, à douze ans, une tentative de viol de la part d'un oncle et avoir été violée, à treize ans, par un autre homme de la famille ; elle a également déclaré que c'était la première fois qu'elle en parlait. Or, dans l'entretien, racontant sa jeunesse difficile (enfant adultérine rejetée et maltraitée par le conjoint de sa mère, elle a été « adoptée » par une commerçante qui

⁵ En créole, « femm an mwen » (la « femme », la « fille », avec qui je sors) s'oppose à « madam an mwen » qui désigne la femme choisie pour une relation suivie, impliquée et sérieuse.

⁶ Administrées en face-à-face, les enquêtes Enveff réalisées en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française avaient également fait apparaître des niveaux de violence plus élevés que les enquêtes Enveff administrées par téléphone dans l'hexagone et à La Réunion (voir dans ce numéro « Les enquêtes « Enveff » sur les violences envers les femmes dans la France hexagonale et ultramarine », note 24).

l'exploite et la maltraite), elle minimise fortement les faits⁷, parle de tentatives d'attouchements de la part de la clientèle et des neveux de sa mère adoptive, mais affirme qu'elle « ne se laissait pas surprendre » et se défendait « dans tous les domaines, pas seulement sexuel ». Au cours de cet entretien, il est aussi apparu que la gifle déclarée par Danièle dans le module « violences conjugales au cours des douze derniers mois » lui a en réalité été donnée par son conjoint actuel... en 1986 – elle était alors allée à la gendarmerie avec l'intention de porter plainte : « Je lui ai dit 'une fois mais pas deux'. Parce que j'étais prête, si toutefois ça arrive, [à] trouver le moyen de le brûler... Ah oui ! J'ai imaginé toutes sortes de choses, mais j'ai quand même du recul en pensant à mes enfants... ». Il n'a d'ailleurs jamais recommencé, du moins contre elle, car, vingt ans plus tard, il a si violemment tabassé l'une de ses filles, malade, qu'il s'est retrouvé en garde à vue. Contrairement aux autres femmes, Danièle a donc plutôt minimisé dans l'entretien les violences conjugales subies, donnant d'elle l'image d'une femme qui « ne se laisse pas faire ». Elle n'a ainsi pas évoqué au cours de l'entretien les « graves menaces avec arme » rapportées lors de l'enquête téléphonique. Ce n'est que lorsque l'enquêtrice a arrêté l'enregistrement que Danièle lui a raconté qu'elle avait « beaucoup souffert », que toutes ses grossesses s'étaient déroulées sous la pression, son compagnon ne voulant pas d'enfant, et qu'à l'annonce de la dernière grossesse, il avait laissé en évidence, sous un revolver chargé, une lettre lui intimant de se faire avorter... Ayant décidé de garder malgré tout l'enfant, elle est partie seule et « en cachette » à la maternité lorsqu'elle a ressenti les premières contractions, craignant que son compagnon essaye de se débarrasser du nouveau-né.

Delphine fait l'objet de violences économiques et sexuelles importantes, d'atteintes graves à la dignité et à la liberté, qui lui ont conféré le score global de violences conjugales le plus élevé de l'échantillon. Contrairement à Danièle, les faits qu'elle déclare sont les mêmes en réponse à l'enquête téléphonique dans le module « violences conjugales au cours des douze derniers mois » et lors de l'entretien, où ils sont seulement précisés et détaillés, donnant chair et poids de souffrance aux items « oui/non », « jamais, une fois, quelquefois, souvent ». Mais, comme Danièle et comme la plupart des autres femmes en couple qui ont répondu à l'enquête téléphonique et rencontré une enquêtrice, elle n'a déclaré aucun fait de violence conjugale dans le module « vie entière », portant sur des faits antérieurs à l'année écoulée, alors que les faits rapportés ont commencé il y a plus de dix ans, dès son mariage.

⁷ Que l'enquêtrice ignorait, ne disposant pas alors des réponses apportées par Danièle au questionnaire.

Il semble ainsi que les personnes enquêtées aient mal entendu – réellement ou psychologiquement – la consigne introduisant le module « vie entière » : « Ne reparlez pas d'un fait qui s'est produit dans les douze derniers mois et que vous avez déjà évoqué précédemment ». Elles n'ont ainsi souvent pas reparlé de faits évoqués dans la partie descriptive du questionnaire et qui ne s'étaient pas déroulés au cours des douze derniers mois : Françoise, qui a déclaré, à propos des circonstances du premier rapport sexuel, qu'elle l'avait subi à seize ans sous la menace et l'usage de la force, ne déclare pour autant aucune agression sexuelle dans le module « vie entière ».

Aucune des femmes rencontrées n'a d'ailleurs respecté la division temporelle prévue par le questionnaire : violences subies de la part du conjoint au cours des douze derniers mois / violences subies de sa part antérieurement. Soit, comme le montre l'exemple de la gifle reçue par Danièle, un événement ancien mais unique et lourd de significations a été rapporté comme s'étant produit récemment – le poids symbolique et émotionnel du fait écrasant la consigne temporelle. Soit, les événements antérieurs à l'année écoulée ont été omis, parce que la personne enquêtée avait compris qu'il ne « fallait pas » parler de faits anciens qui s'étaient renouvelés au cours de l'année écoulée : on pourrait ainsi croire que les violences économiques, psychologiques, physiques et sexuelles se sont toutes produites pour la première fois au cours de l'année écoulée... Sans doute aussi, l'arrivée tardive du module « vie entière », après une longue interrogation sur les violences éventuellement subies dans divers aspects de la vie au cours de l'année écoulée, a-t-elle conduit les personnes enquêtées à abrégé l'interrogation en « oubliant » de se souvenir de faits antérieurs aux douze derniers mois ou en estimant que cela ne valait pas le coup d'en parler...

Sophie, dont le score global de violences conjugales calculé à la suite de l'enquête téléphonique était faible (des brutalités, commises une seule fois et estimées « pas graves » par elle), vivait seule lors de l'entretien après avoir quitté son compagnon, auquel elle reprochait « trop de mensonges » et d'ambiguïtés à propos de ses « autres femmes » et des « enfants dehors ». Au moment de l'entretien, devenu un « ex », mais ne l'acceptant pas, ce compagnon la harcelait à un point tel qu'elle craignait pour sa vie et avait déjà fait part à ses amis de l'endroit où elle souhaitait être enterrée. La rupture et la peur dans laquelle elle vivait depuis lors l'ont amenée à donner dans l'entretien une image de sa vie conjugale nettement plus sombre que ce qui était apparu lors de l'enquête téléphonique. Elle n'avait ainsi répondu positivement qu'à un item de violence psychologique : son compagnon « refusait parfois de discuter, cessait de lui parler ». Si elle reconnaissait qu'ils se disputaient fréquemment (à propos des enfants – ceux de son compagnon, puisqu'elle-même n'en a pas –, des sorties, des relations

avec les familles et de la sexualité), elle admettait qu'elle provoquait ces disputes aussi fréquemment que lui et que tous deux avaient alors un peu trop bu. Elle avait déclaré qu'il l'avait frappée une fois, mais qu'elle ne considérait pas qu'il s'agissait là d'un fait grave. Lors de l'entretien, elle analyse sa relation comme empreinte non seulement d'une certaine violence physique, mais aussi psychologique, et même d'une grande violence morale, parce que le pluripartenariat de son compagnon la mettait en contradiction avec ses propres principes et sa religion ; elle décrypte également les signes avant-coureurs du harcèlement subi à la suite de son départ et dont elle pense qu'il peut aller jusqu'à sa mise à mort.

Alexie parle dans l'entretien de coups violents que son ami lui a assésés, en présence de leur enfant, et à la suite desquels sa mère l'avait emmenée aux urgences, où l'on avait constaté un nez cassé et de nombreux hématomes sur le visage, puis à la gendarmerie, où elle dépose une plainte qu'elle ne maintiendra pas par égard pour la mère de son ami avec laquelle elle s'entend très bien. Elle n'avait pas fait état de cet épisode en réponse au questionnaire, peut-être parce qu'il ne s'était pas produit au cours de l'année écoulée – mais il est vrai qu'elle minimise également la portée des faits dans l'entretien, niant d'abord qu'il y ait eu des violences physiques, avant de rapporter les faits (« Non, non, non... Y'a une fois quand même... »). Si elle avait signalé des menaces de mort « une fois » au cours des douze derniers mois, menaces qu'elle disait ne pas avoir prises au sérieux, elle dit, lors de l'entretien, que, chaque fois qu'ils se disputent, depuis des années, il la menace de la tuer – ce qu'elle n'a pas déclaré dans le module « vie entière ».

Dans le cas des femmes sollicitées parce qu'elles avaient déclaré des relations difficiles avec un ancien conjoint, les réponses au questionnaire téléphonique ne permettent pas d'estimer la qualité de la relation conjugale antérieure à la séparation, puisque les seules questions sur cette relation portaient sur sa durée et son statut (mariage, cohabitation), sur l'ancienneté de la rupture, sur le nombre et la « garde » des enfants communs. On peut seulement comparer les faits rapportés dans l'entretien aux faits éventuellement déclarés dans le module « vie entière ». Or, dans ces cas aussi, il semble que la consigne « ne reparlez pas [dans le module vie entière] des *faits* dont vous avez parlé pour les douze derniers mois » ait été généralement entendue comme « ne reparlez pas [dans le module vie entière] des *relations* dont vous avez déjà parlé pour les douze derniers mois ». Aucune des femmes qui ont déclaré avoir subi des agressions de la part d'un ancien conjoint au cours des douze derniers mois n'a fait état de telles violences dans le module « vie entière ». Soit parce qu'elles ont trop bien – et donc mal – intégré la consigne (ou parce que celle-ci était mal formulée ou mal adaptée), soit parce que, ayant à choisir, dans ce module, pour chaque type de violence, le fait le plus grave, elles ont privilégié les violences subies

avant dix-huit ans ou dans d'autres cadres que le cadre conjugal (études, relations familiales ou professionnelles).

III. - LES FEMMES RENCONTRÉES PAR LES INSTITUTIONS D'AIDE ET LES FEMMES RENCONTRÉES SUITE À L'ENQUÊTE TÉLÉPHONIQUE : DEUX PROFILS TRÈS DIFFÉRENTS

Les femmes rencontrées par les institutions d'aide aux victimes de violences conjugales et celles « détectées » par l'enquête téléphonique présentent deux profils très différents, en particulier du point de vue de l'origine et du parcours migratoire. Les premières sont toutes, à un titre ou à un autre, des « migrantes ». Deux sont d'origine martiniquaise, mais ont vécu longtemps en métropole ; l'une d'entre elles y était d'ailleurs née, d'un père étranger. Une femme était née dans l'hexagone, de parents venus d'un pays de l'Europe du sud. Les autres étaient originaires d'Haïti, pour deux d'entre elles, de la Dominique, pour deux autres, et du Venezuela pour la cinquième. Au contraire, parmi les femmes rencontrées à la suite de l'enquête téléphonique, on ne compte aucune étrangère ; deux seulement ne sont pas nées à la Martinique – une guyano-guadeloupéenne et une métropolitaine – et six n'ont même jamais vécu hors de Martinique.

Elles diffèrent aussi largement du point de vue du regard qu'elles portent sur leur situation : plus ou moins engagées dans un parcours institutionnel d'aide aux victimes de violences conjugales, les premières se considéraient généralement comme telles et recouraient assez largement aux outils fournis par ces institutions pour analyser leur parcours conjugal et leur expérience de la violence. Les secondes, dont peu s'étaient adressées à l'Union des femmes ou l'envisageaient comme une possibilité, ne se considéraient pas toujours – ou répugnaient à se reconnaître – comme des victimes de violences conjugales, surtout lorsque les violences rapportées n'étaient pas physiques ou lorsque les violences physiques n'étaient pas « graves » et pas répétées :

Je préfère ne pas penser, parce que je me suis toujours dit : 'Je ne veux pas que ce truc-là m'arrive', et puis être dans le même cas sans même le savoir, je ne sais pas, je préfère ne pas penser... Oui, je préfère ne pas savoir... (Vanessa)

Elles n'avaient d'ailleurs pas toujours compris qu'elles avaient été sollicitées parce qu'elles avaient déclaré des violences de la part de leur conjoint ou ancien conjoint, pensant parfois que toutes les personnes enquêtées avaient été également sollicitées :

J'ai dit oui, mais je ne sais pas... Je crois que quand elle m'avait posé cette question, on avait fini avec les relations avec les parents, tout ça... (Vanessa)

J'étais pas vraiment motivée. On appelle, on répond... J'ai répondu sincèrement mais en étant gênée... Les questions sur le viol, la violence... [Elle dort mal, après avoir constaté qu'elle avait rendez-vous avec une enquêtrice le lendemain] Quand j'ai regardé mon agenda, je vous avoue que je me suis dit : 'Ah ! J'ai rendez-vous demain... On va parler de quoi ? Ca va porter sur quoi ?' (Manuela)

Les huit femmes rencontrées par l'intermédiaire du centre d'hébergement ou de l'UFM étaient, de ce fait même, plus engagées dans le processus de sortie de la violence conjugale : deux seulement étaient encore « plus ou moins » avec l'auteur des violences rapportées. Dans un cas, celui-ci était en prison ; dans l'autre cas, la femme ne se reconnaissait pas victime de violences conjugales, n'admettant qu'un problème d'alcoolisme chez son conjoint, pour lequel elle avait consulté l'UFM, et dit n'avoir accepté de rencontrer des chercheurs que pour leur rendre service... Inversement, parmi les onze autres femmes⁸, quatre seulement ne vivaient plus au moment de l'entretien avec l'auteur des faits dénoncés : l'une, parce que ces faits avaient eu lieu il y a plusieurs années et qu'elle vivait avec un autre partenaire, deux autres parce que ces faits étaient l'œuvre d'un mari dont elles étaient séparées légalement ou divorcées depuis plusieurs années, tandis que la dernière avait quitté son concubin entre l'enquête téléphonique et l'entretien. Une femme était mariée et les autres fluctuaient entre un concubinage « à éclipses » et une situation de *visited partner* : séparées sans l'être totalement, en couple sans l'être non plus vraiment...

Si la majorité des femmes rencontrées avaient entre un et trois enfants, c'est seulement parmi les femmes étrangères rencontrées par l'intermédiaire des institutions que l'on trouve des femmes ayant plus de quatre enfants : Henriette en a six et Thérèse était enceinte de son huitième enfant au moment de l'entretien, mais, dans les deux cas, les aînés, qui ne sont pas nés du conjoint violent, sont restés en Dominique ou au Venezuela (dans le cas de Thérèse, les trois enfants nés en Martinique, d'un conjoint précédent, ont été placés en raison de la violence de son conjoint actuel).

Autre différence entre les deux groupes : l'appartenance religieuse. Si, dans chaque groupe, on trouve une « métro » qui se déclare sans religion ou non pratiquante et une femme qui oscille entre l'adventisme et les « rites

⁸ Stéphanie, connaissance personnelle de l'enquêtrice, présentant un profil très voisin de la plupart des femmes rencontrées suite à l'enquête téléphonique, on peut l'assimiler à ces dernières.

africains », les autres femmes rencontrées à la suite de l'enquête téléphonique se disent toutes catholiques, tandis que celles rencontrées par l'intermédiaire des institutions, souvent d'origine étrangère, se réclament du protestantisme (Nicole, haïtienne), des Témoins de Jéhovah (Henriette, originaire de la Dominique), de l'évangélisme (Christelle, originaire du Venezuela) ou de l'adventisme (Magali, d'origine martiniquaise, née dans l'hexagone ; Jeanne, née en Martinique mais ayant longtemps vécu dans l'hexagone ; Thérèse, haïtienne élevée au Venezuela, qui pense cependant quitter l'adventisme pour vivre de son don de *séancière*).

Pas de différences significatives entre les deux groupes, en revanche, pour ce qui concerne l'âge, le niveau scolaire, l'emploi ou la santé. La plus jeune, Christelle, a 22 ans, la plus âgée, Henriette, en a 58, mais la moitié ont entre 34 et 42 ans. Le conjoint ou ex-conjoint violent est souvent à peu près du même âge que la femme ou légèrement plus âgé, mais, dans cinq cas, il a au moins dix ans de plus qu'elle – respectivement, onze ans (Sophie), seize ans (Anne), dix-huit ans (Nicole), vingt-quatre ans (Kelly) et vingt-six ans (Christelle).

Le niveau scolaire des femmes rencontrées est assez faible. Cinq ont fait des études supérieures professionnelles (dont les deux « métros » et une Caribéenne). Quatre autres sont allées jusqu'en terminale, mais une seule a obtenu le baccalauréat. Trois des cinq étrangères sont illettrées et deux d'entre elles maîtrisent mal le français. Les autres femmes ont fréquenté le collège ou effectué une année de lycée, elles ont le BEPC, un BE ou un CAP. Trois ont arrêté leur scolarité parce qu'elles étaient enceintes.

Sept femmes seulement ont un emploi : deux sont en emploi aidé, une occupe un emploi de bureau dans la fonction publique et quatre exercent une profession paramédicale. Quatre femmes sont chômeuses, dont trois indemnisées. Une femme est en congé de longue durée. Une autre est en formation professionnelle. Une autre encore travaille informellement pour son concubin artisan, s'occupant de sa comptabilité. Une est « au foyer ». Les autres, qui ont quitté leur partenaire, « se débrouillent » comme elles peuvent, en faisant divers *djobs* ou « petits boulots », voire en utilisant leur don de voyance⁹.

La plupart des femmes rencontrées (treize sur dix-neuf) sont dans une grande précarité financière, disposant personnellement de moins de 1 000 € par mois. Deux, sans revenus déclarés, sont étrangères : sans carte de séjour, elles ne peuvent bénéficier d'aides sociales. L'une survit grâce à l'aide d'amis, l'autre « se débrouille » grâce à une double activité informelle de *séancière* et d'import-export de vêtements. Seules deux femmes peuvent

⁹ Parmi les conjoints ou ex-conjoints, on compte trois artisans, deux enseignants, un cadre supérieur, trois cadres moyens, deux employés, trois ouvriers et trois *djobeurs*.

compter sur le versement régulier de pensions alimentaires. Trois femmes seulement, dont les deux « métros », disposent de plus de 2 000 € par mois ; elles exercent toutes trois une profession paramédicale.

Parmi les dix femmes qui ont répondu à l'enquête téléphonique, quatre seulement n'ont pas dit « se sentir actuellement constamment tendues, stressées ou déprimées » ; trois d'entre elles étaient séparées depuis plusieurs années de l'auteur des violences, lesquelles, au cours de l'année passée, s'étaient limitées à des insultes et à des tensions à propos des enfants communs ; la quatrième, qui vivait encore avec son partenaire lors de l'enquête téléphonique, l'avait quitté six mois après et vivait alors dans une grande angoisse, harcelée et craignant pour sa vie. Parmi les autres femmes, auxquelles la question n'a pas été posée directement, trois au moins étaient très dépressives. Quatre femmes ont fait état d'au moins une tentative de suicide, dont une peu de temps avant l'entretien. Deux femmes ont souffert d'alcoolisme, dont l'une dès l'âge de dix ans, tandis que l'autre a également connu la toxicomanie.

IV. - LA DÉMARCHE D'ENQUÊTE

Les entretiens, biographiques et semi-directifs, avaient pour but d'explorer, en suivant, lorsque l'échange s'y prêtait, un fil chronologique, différents aspects et étapes de la vie de l'enquêtée, afin de comprendre sa situation relativement aux violences subies et à leurs « raisons » (analysées par elle) ou « corrélations » (recherchées par nous, conformément aux variables qui se sont dégagées de l'enquête statistique), mais aussi les obstacles auxquels elle se heurtait ou s'était heurtée et les ressources qu'elle avait mobilisées ou qu'elle pouvait mobiliser pour sortir de cette situation.

Nous avons ainsi tenté de recueillir le plus systématiquement possible des données de type socio-démographique, des éléments biographiques relatifs à l'histoire familiale et aux principaux événements qui ont pu marquer l'enfance et l'adolescence de l'enquêtée, des données concernant les faits de violence qu'elle a subis, les obstacles qu'elle a rencontrés pour mettre fin à ces violences, ses possibilités d'autonomie, le réseau relationnel qu'elle peut ou a pu mobiliser, ses représentations de la nature de la violence conjugale et de ses sources, de son « traitement » possible, de la vie conjugale, de l'amour, de la fidélité, de la famille, etc.

Mais nous avons aussi tenu, lorsque cela paraissait nécessaire, à ne pas rester dans le strict registre de l'entretien de recherche, fût-il « compréhensif ». L'utilisation de la relation d'aide dans un entretien de recherche n'est certes pas conventionnelle. Mais, pour les onze femmes qui n'étaient pas prises en charge par des structures associatives avec lesquelles elles n'avaient pas pris contact et dont elles ignoraient d'ailleurs pour la

plupart l'existence, il nous paraissait déontologiquement impossible de nous borner à recueillir des informations sur leur situation sans les informer également des dispositifs existants, des recours et solutions envisageables, ainsi que du caractère délictuel ou criminel de ce qu'elles subissaient parfois comme un « manque de chance » ou comme un « destin inéluctable », voire « normal ». Effectués par une chercheuse professionnelle de la relation d'aide et du social, ces entretiens ont été l'occasion d'orienter certaines de ces femmes, en grande difficulté, vers des structures pouvant leur venir en aide.

Les entretiens se sont déroulés soit au domicile des personnes rencontrées, soit dans un bureau de l'Université Antilles-Guyane, soit dans les locaux de l'Union des femmes ou du CHRS Rosannie Soleil. Ils ont été menés en français ou, pour les femmes originaires de la Caraïbe qui maîtrisaient mal le français, largement en créole. Toutes les interviewées ont été d'accord pour être enregistrées. Pour préserver leur anonymat, les prénoms ont été changés et certains détails qui permettraient de les identifier ont été omis¹⁰.

¹⁰ Léoncline Ozier-Lafontaine a rencontré Alexie (34 ans), Anne (35 ans), Christelle (22 ans), Danièle (52 ans), Delphine (41 ans), Emmanuelle (39 ans), Françoise (50 ans), Henriette (58 ans), Kelly (41 ans), Magali (47 ans), Manuela (30 ans), Sophie (28 ans), Stéphanie (42 ans), Thérèse (36 ans), Valérie (52 ans) et Vanessa (32 ans).

Joëlle Kabile a rencontré Nathalie (37 ans) et William Touzanne a rencontré Jeanne (38 ans) et Nicole (30 ans).

Les entretiens ont été transcrits par Zéline Lacombe.

RÉSUMÉ

Nadine Lefaucheur et Léonciné Ozier-Lafontaine. D'une enquête à l'autre : constitution de l'échantillon et démarche d'enquête

Une vingtaine d'entretiens ont été réalisés en Martinique pour l'enquête qualitative « Sortir de la violence conjugale : obstacles et ressources ». Une partie de l'échantillon a été constituée à partir de l'enquête statistique : elle comprend 10 des 44 femmes ayant déclaré lors de cette enquête avoir été victimes de violences conjugales ou post-conjugales considérées comme graves. Ceci a permis de mesurer l'évolution éventuelle de leur situation entre les deux enquêtes et de confronter les données recueillies par l'une et l'autre méthode. Le profil des femmes ainsi rencontrées à l'issue d'une sélection aléatoire diffère largement – en particulier du point de vue de l'origine et du parcours migratoire – de celui des femmes contactées par l'intermédiaire d'institutions et associations d'aide. La conduite des entretiens a inclus, lorsque cela apparaissait nécessaire, une dimension d'aide.

ABSTRACT

Nadine Lefaucheur and Léonciné Ozier-Lafontaine. From one study to another: the constitution of a sample and a survey process

Twenty interviews were conducted in Martinique for the qualitative survey "Leaving a violent relationship: barriers and resources." A portion of the sample was constructed from Envef's statistical survey: it included 10 of 44 women who reported having been victims of serious domestic violence, either within or after a marriage. This allowed us to measure the possible evolution of their situation and to compare data collected by both methods. The profiles of the women who were recruited through random selection vary widely (particularly from the perspective of their national origin and migration routes) from that of women reached through institutions and aid organizations. The process of conducting interviews included, when needed, a dimension of support.